



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 29 avril 2024 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents : M. ARNAUD Thierry, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, M. GANDON Christian, M. GIAUFRET Hervé, M. MAURIN Thierry, Mme MAYRAS Françoise, Mme OLLIER Anne, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) : Mme TISSIER Léa donne pouvoir à M. SOULAVIE François, Mme DALLARD Nathalie donne pouvoir à M. BOURGEOIS David, M. AVIAS Cyrille donne pouvoir à M. GANDON Christian

Absent(s) : Mme CHARROUD Annie, Mme NURY Mélissa

Excusé(s) : M. AVIAS Cyrille, Mme DALLARD Nathalie, Mme TISSIER Léa

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. GANDON Christian est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du : 18 mars 2024

Ce document est approuvé à l'unanimité.

Dossiers soumis à délibération

D_2024_027 - Convention avec le collège Roqua pour les repas lors de la visite CM2

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier du Collège Roqua relatif à la journée d'immersion des élèves de CM2 et au règlement départemental du service annexe d'hébergement des collèges, qui stipulent que les élèves, dans le cadre des liaisons préalables à leur intégration au collège, peuvent accéder au service de demi-pension. Il y a lieu de renouveler la convention d'une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/08/2027.

La facturation des repas est effectuée à la commune du lieu de résidence de l'élève par convention.

Il donne connaissance de la convention tripartite qui fixe le montant du repas à 4.60 € pour un élève et à 6.90 € pour l'enseignant accompagnateur.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition du service annexe d'hébergement entre le Département, le collège Roqua d'Aubenas et la commune d'Ucel.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2024_028 - Convention musique et danse avec la CCBA pour l'école 2024/2025

Le Maire présente le projet de convention "intervention musicale en milieu scolaire," année scolaire 2024-2025 entre la Commune d'Ucel et la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le cycle d'éveil musical comprendra, pour 4 des 6 classes, un forfait de 15 séances qui s'étaleront de septembre 2024 à juillet 2025.

Le coût global de la prestation s'établit sous la forme d'un forfait :

Forfaits	Commune non-adhérente		
	Nombre de forfaits	Coût du forfait	Coût total
Forfait unique "Interventions musicales en milieu scolaire - maternelles et élémentaires" = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	2	730,00 €	1 460 €
Forfait spécifique "Interventions musicales en milieu scolaire - pour les écoles maternelles qui le souhaitent" = 15 séances maximum par classe x 1/2 heure maximum	4	365,00 €	1 460 €
COÛT TOTAL			2 920 €

Chaque année l'amicale laïque prend en charge 50% de la part communale.

Il propose que l'amicale laïque continue à prendre en charge 50 % de la participation communale. La répartition du coût serait donc de 1 460 € pour la commune et 1 460 € pour l'amicale laïque

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de souscrire, pour l'année scolaire 2024-2025, à la convention de sensibilisation aux pratiques musicales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de la participation financière de l'amicale laïque

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2024_029 - Aide ravalement de façades

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, une procédure a été mise en place pour aider et inciter les propriétaires à intervenir sur l'aspect extérieur des bâtiments.

Cette action, dite opération façades « patrimoine » a été approuvée par les délibérations du

Conseil Municipal du 28 décembre 1999, du 31 mars 2000 et du 27 mars 2006.

Il rappelle que les crédits correspondants sont inscrits chaque année au budget. Il présente le dossier de :

- Madame Laurence LACOSTE, pour un ravalement de façades au Grand Village - 1 rue Dame de Montlaur, et propose d'en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de subventionner le ravalement de façades de la propriété de Madame Laurence LACOSTE au Grand Village - 1 rue Dame de Montlaur à UCEL à hauteur de 800.00 € TTC.
- **DIT** que le versement de la subvention sera effectué après fourniture de la facture acquittée pour de cette rénovation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2024_030 - Extension réseau route de Fromenteyrol

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de travaux pour la desserte des parcelles B576 et B578, chemin de Fromenteyrol, en zone constructible, il convient de procéder à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable du quartier en vue du raccordement de futurs logements.

A cet effet, et afin de permettre la rédaction de la convention de participation financière, il donne connaissance de l'avant-projet du SEBA avec la note technique et financière dans le cadre de ces travaux d'extension de réseau dont le montant prévisionnel du programme est de 50 000 € HT et dont le plan de financement est le suivant :

Participation du SEBA : 35 000 € HT

Participation de la commune : 15 000€ HT

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la participation financière avec le SEBA dans le cadre des travaux d'Alimentation en eau potable chemin de Fromenteyrol d'un montant prévisionnel de travaux de 50 000 € HT et une participation communale de 15 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2024_031 - Projet Toilettes sèches : Plan de financement

Le Maire rappelle que la commune souhaite installer des toilettes publiques à la zone de la plaine à Ucel.

En effet, cette zone est très fréquentée par les Ucellois mais également par tous les usagers de la voie verte ainsi que les scolaires dans le cadre de la course d'orientation ou de sports collectif.

L'espace accueille également des familles en pique-nique ou encore des manifestations d'association tel que le vide grenier du 1er mai organisé par l'Amicale Laique.

L'installation de toilettes publiques sur cet espace devient nécessaire.

Après avoir étudié ce qui était proposé sur le marché et pour tenir compte des contraintes du lieux, l'installation de toilettes sèches sans eau ni électricité semble être la meilleure solution tant au niveau écologique qu'en terme économique pour les frais de fonctionnement et d'entretien.

Le plan de financement se présente ainsi :

Coût du projet	HT	Financement		
		Subvention	Taux	28 050,80 €
1- Terrassement		CCBA	23,15%	8 450,00 €
Travaux de terrassement	1 000,00 €	Département Soutien à l'investissement	40,00%	14 600,80 €
		Département	0,00%	
TOTAL Terrassement	1 000,00 €	Région / PNR	13,70%	5 000,00 €
2- Achat et Installation		DETR/DSIL		
Devis	35 502,00 €	Emprunt		
TOTAL Achat et Installation	35 502,00 €	Autofinancement	23,15%	8 451,00 €
TOTAL du Projet	36 502,00 €			36 502,00 €

Au regard du ~~coût~~ de l'investissement, le maire souhaite que la commune sollicite

- une subvention de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas d'un montant de 8 450 € prise sur l'enveloppe du fond de concours investissement 2024/2026,

- une subvention du département d'un montant de 14 600,80 € prise sur l'enveloppe de soutien à l'investissement,

- une subvention du PNR d'un montant de 5 000 € au titre de l'opération "Coup de pouce",

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas d'un montant de 8 450 €, pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** l'aide de du Département au titre du Soutien à l'Investissement d'un montant de 14 600,80 €,
- **SOLLICITE** l'aide du PNR au titre de l'opérations "coup de pouce" d'un montant de 5 000 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer les dossiers de demande de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2024_032- Demande d'aide à l'investissement auprès de la CCBA pour la traversée d'Ucel - 2ème partie

Le Maire rappelle le projet de sécurisation du carrefour de la RD 578 bis avec les 3 voies communales par l'installation de feux tricolores, l'aménagement du cheminement piéton et du stationnement ainsi que l'éclairage public.

Il rappelle également la délibération n°2023_055 approuvant le plan de financement et les demandes de subvention aux différents acteurs publics susceptibles de financer une partie de ces travaux.

Il explique que :

- Le marché a été attribué à l'entreprise ISSARTEL TP par décision du Maire n°001/2024 pour un montant de 140 401,15 € HT, le montant total du projet s'élève donc à 197 464,86 € au lieu de 195 911,75 € initialement prévu,

- le Département a émis un avis favorable au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la somme de 40 000 € mais n'attribuera pas de subvention au titre du pacte routier (subvention demandée 20 000 €),

- la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a attribué à la commune la somme de 30 785,19 € au titre de l'Aide à l'Investissement des communes 2021/2023 représentant (15,60 % du projet).

Il précise à ce sujet que la commune n'avait pas pu demander une participation plus importante à la CCBA au titre de l'Aide à l'investissement car le montant demandé correspondait au solde de l'enveloppe disponible pour la commune d'Ucel de 2021 à 2023 et que les éléments de l'enveloppe 2024 à 2026 n'étaient pas encore connus.

Le Maire propose de solliciter un complément d'Aide à l'investissement à la CCBA au titre de l'enveloppe 2024-2026, le nouveau plan de financement se présentera ainsi :

Coût du projet HT	Prévisionnel	Subvention	Taux	118 732,19 €
Eclairage public	9 171,71 €	CCBA sur l'enveloppe21/23	15,59 %	30 785,19 €
Génie Civil - Eclairage public	14 599,00 €	CCBA sur l'enveloppe 24/26	24,28 %	47 947,00 €
TOTAL Eclairage public	23 770,71 €	Département Amendes de polices	20,26%	40 000,00 €
Feux Tricolores	33 342,00 €	Région		
Génie Civil feux	9 724,75 €	DETR/DSIL	-	
TOTAL Feux Tricolores	43 066,75 €	Emprunt		
Installation de chantier et Démolition	6 410,00 €	Autofinancement	39,87%	78 732,67 €
Aménagement des abords et pluvial	106 668,40 €			
Création de trottoir	2 699,00 €	-	-	
TOTAL Travaux	115 777,40 €	-	-	

Relevé TOPO	990,00 €			
Imprévus	10 010,00 €			
TOTAL Divers	11 000,00 €			
Assistance avec le SDEA	3 850,00 €			
TOTAL Honoraires	3 850,00 €			
TOTAL du Projet	197 464,86 €	TOTAL du financement		197 464,86 €

Il explique que :

- malgré la demande supplémentaire de subvention, l'autofinancement de la commune s'élève à 39,87 %, la condition de participation minimale du maître d'ouvrage de 20 % visée à l'article 1 du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement aux communes est ainsi respectée

- Le cumul des 2 demandes d'aide à l'investissement (78 732,19 €) n'excède pas le montant de l'autofinancement de la commune (78 732,67 €), respectant ainsi la deuxième condition de l'article 1.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Maire propose de solliciter un complément d'Aide à l'investissement à la CCBA au titre de l'enveloppe 2024-2026.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les modifications du plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas pour le financement de ces travaux au titre de l'enveloppe 2024/2026 pour un montant de 47 947 € en complément de la demande sur l'enveloppe 2021/2023,
- **DIT** que les conditions d'octroi de l'aide à l'investissement de la CCBA sont respectées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le point n°7 de l'ordre du jour a été retiré.

Questions Diverses

Marc SOUTEYRAND informe l'assemblée que la Commission Communale des Impôts Directs se tiendra en présence de M. TERRAS, Géomètre du cadastre, le lundi 13 mai à 14h30.

Il informe également que le tableau de tenue des bureaux de vote a été envoyé à chaque membre du conseil municipal. Si quelqu'un souhaite apporter une modification sur les horaires, il peut se rapprocher des membres du bureau pour trouver un terrain d'entente. Il rappelle que même si des noms sont inscrits dans la colonne "dépouillement", tous les conseillers sont invités à participer à celui-ci.

David BOURGEOIS informe que l'application ILLIWAP compte à ce jour 136 abonnés. Le but étant que la commune ait un maximum d'abonnés pour pouvoir diffuser les informations très largement. Il explique qu'il a déposé des flyers dans les boîtes aux lettres d'un quartier et qu'il y a eu 10 abonnés supplémentaires. Aussi, il demande l'aide des autres conseillers municipaux pour assurer la distribution dans leur quartier respectif.

Christian GANDON explique qu'il y a lieu de régler l'accès à la plaine mais également à Dugradus car beaucoup de chiens sont lâchés. Plusieurs accidents impliquant des chiens ont été recensés et les terrains de foot sont jonchés de déjections canines rendant impraticables les terrains de sport pour les enfants.

D'autre part certains groupes viennent sans s'annoncer, sur des jours où le service technique a prévu notamment le passage du gyrobroyeur, obligeant les agents à modifier leur programme d'intervention, il convient de demander aux groupes de leur demander de s'annoncer.

Il explique aussi qu'une rencontre avec le SDE 07 est prévue le 27 mai à l'espace Lienhart de 17h30 à 20h sur inscription. Patricia, Françoise et David souhaitent s'inscrire.

François SOULAVIE explique que compte tenu du temps pluvieux, les agents du service technique ont commencé à démolir les cloisons et les plafonds de l'ancienne école. Il s'agira d'un chantier tampon réalisé lorsque le temps ne permettra pas de faire autre chose.

Il explique également qu'une première réunion de chantier pour la traversée d'Ucel a eu lieu. Le début des travaux est prévu pour le 26 août pendant 10 semaines (donc jusqu'à début novembre). Le chantier a été décalé car sinon les travaux auraient été encore en cours en juillet pénalisant ainsi l'accès aux différents campings de la commune. Une réunion publique avec les riverains sera organisée le 20 juin 2024 à 18h30 en mairie.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h40

Fait à UCEL
M. GANDON Christian,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Ucel (Mairie d'Ucel) with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian Gandon'.